

## DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

**COMMUNE  
DE  
MARSAC-SUR-DON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 14 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

**DATE DE CONVOCATION** : 07/03/2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 15

REPRÉSENTÉS : 2

ABSENTS : 2

VOTANTS : 17

**PRÉSENTS** : M. de TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, M. COUROUSSÉ Gilles, Mme DELORME Julie, Mme FIOT Nathalie, M. GAIGÉARD Dominique, Mme HEUZE Jacqueline, M. JACMIN Philippe, M. LE CALOCH Christian, Mme MONNIER Sarah, Mme PINSON-LERAY Géraldine, M. POUPARD Dominique, M. ROUILLON Gérard, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis,

**EXCUSÉS** : M. ROPTIN Michel (*pouvoir à M. de TROGOFF Hervé*), Mme SALMON Karen (*pouvoir à Mme PINSON-LERAY Géraldine*),

**ABSENTS** : Mme TEMPLE Aurélie, Mme WEILAND Coralie

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. TISSOT Yves

### 2025\_13 – Vote des subventions 2025 aux associations

Monsieur Gilles COUROUSSE, adjoint à la Vie associative, culturelle et sportive, présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2025 :

Nom de l'association marsacaise	Montant sollicité	Montant proposé 2025
TTM	1 075 €	1 000 €
FC Vay Marsac	1 500 €	1 500 €
AHCM	500 €	200 €
APEL Saint-Léger	200 €	120 €
Amicale Laique	150 €	120 €
UNC	120 €	120 €
Bouquets marsacais	120 €	120 €
Bricoler Don Couture	120 €	120 €
CALM	110 €	120 €
Caisses à Savon Marsacaises	200 €	120 €
Don Qui Chante	120 €	120 €

Nom de l'association marsacaise	Montant sollicité	Montant proposé 2025
Entraid Addict 44	150 €	120 €
ORE	300 €	120 €
Société de chasse	120 €	120 €
Etoile Cycliste du Don	600 €	600 €
<b>Total</b>		<b>4 620 €</b>

Nom de l'association non marsacaise	Montant sollicité	Montant proposé 2025
ADAR 44	9 695 €	100 €
Graine d'Automne	200 €	200 €
Comice Agricole Intercantonal	100 €	100 €
RÊVES DE CLOWN	Non indiqué	100 €
Don du Sang Nozay et sa région	100 €	100 €
Secours Catholique	Non indiqué	100 €
Solidarité Paysans	Non indiqué	100 €
ADMR de Derval	350 €	100 €
<b>Total</b>		<b>900 €</b>

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

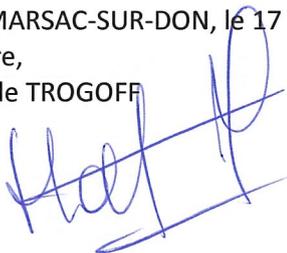
**Vu** l'avis de la Commission vie associative, culturelle et sportive du 5 mars 2025 ;

Le Conseil municipal décide d'approuver les subventions 2025 ci-dessus énoncées.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,  
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 17 mars 2025

Le Maire,  
Hervé de TROGOFF




Le Secrétaire de séance,  
Yves TISSOT



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le 18.03.25
- la transmission au contrôle de légalité le 18.03.25